

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 12 AVRIL 2013 à 20 heures

Date de Convocation : 05 avril 2013
Date d'Affichage : 05 avril 2013

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 10

L'an deux mil treize, le vendredi douze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Mme Anne PERDU, M. Didier LEMEE, Mmes Suzanne ROYOLE-DEGIEUX, Françoise ARMANI, M. Avelino GOMES.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Maurice BOITELLE	par	Jean FLAMANT
Christophe GOSSEAU	par	Didier LEMEE

Absent(s) excusé(s) :

Bernard CORDELETTE	Marie-Jeanne BAILLEUX
Emmanuel FONTAINE	Yann MARTIN
Carine KOWALSKI	

Il est procédé à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Anne PERDU à l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire lit une correspondance de Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Bernard CORDELETTE, M. Emmanuel FONTAINE, Mme Carine KOWALSKI et M. Yann MARTIN, qui lui a été remise quelques minutes avant la réunion.

Cette lettre ainsi que la réponse point par point, qui leur sera personnellement adressée, seront annexées au présent compte-rendu.

ORDRE DU JOUR :

MODIFICATION de l'ORDRE du JOUR :

Il est proposé de modifier :

- le point 11) Accueil Périscolaire et Création d'une nouvelle régie
- le point 12) Maintien de la base de l'IEMP
- et donc d'ajouter un point 13) Questions Diverses.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 15 février 2013.
- 2) Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2012.
- 3) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2012.
- 4) Affectation du résultat.
- 5) Vote des taux des taxes locales directes.
- 6) Travaux d'investissement.
- 7) Vote des subventions.
- 8) Vote du Budget Primitif de l'exercice 2013.
- 9) USEDA : Eradication de 25 ballons fluorescents.
- 10) Demande de subvention CDDL : Aménagement Centre village (rue du Marais, rue de la Gare et Place de la Mairie).
- 11) Accueil périscolaire.
- 12) Questions diverses.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2013.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2013.

Suite aux remarques indiquées dans le courrier annexé au présent compte-rendu, il est ajouté :

- que M. CORDELETTE était "absent excusé"
- au niveau du point 3, que Messieurs PERNAUT, FONTAINE et MARTIN (représenté par M. FONTAINE) n'ont pas pris part au vote.

Aucune autre remarque et/ou observation n'ayant été faite, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'EXERCICE 2012.

Monsieur Jean FLAMANT, doyen d'âge, procède à la présentation du compte administratif de l'exercice 2012, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement : 111 598.04 €

Excédent d'investissement : 102 143.54 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, celui-ci sort de la salle de réunion.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3) APPROBATION du COMPTE de GESTION de l'EXERCICE 2012.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, le compte de gestion dressé par Madame LORIOT, Percepteur, Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

4) AFFECTATION du RESULTAT.

Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2012, l'affectation du résultat se résume ainsi :

Excédent de fonctionnement (ligne 002) : 111 598.04 €

Excédent d'investissement (ligne 001) : 102 143.54 €

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

5) VOTE des TAXES LOCALES DIRECTES.

Monsieur le Maire propose de maintenir laisser les taux inchangés.

Taxe d'habitation : 9.54

Taxe Foncière (bâti) : 8.24

Taxe foncière (non bâti) : 22.96

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

6) TRAVAUX d'INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle les investissements ayant déjà reçus l'accord des membres du Conseil Municipal et déjà largement évoqués. Le seul projet récents est l'acquisition d'une désherbeuse pour maintenir propres les rues de la commune.

		Etude ANC	Extension Eclairage Public	Blasons Mairie	Carrelage Porche Mairie	Travaux Eglise	Création Enrobé rue de la Gare	Enfouissement	Désherbeuse	Restes à Réaliser 2012	TOTAL
N° OPERATION		1	2	3	4	5	6	7	8		
Articles	DEPENSES (TTC)										
2031	Etudes	7 000									7 000
20418	Autres organismes publics		6 000							4 935,41	1 064,59
2116	Immo Corpo Cimetière										0
21311	Construction sur mairie			800	3 000					3 637,32	162,68
21318	Constructions autres bâtiments.					5 500					5 500
2151	Voirie						24 500	60 000		42 991,28	41 508,72
21578	Matériel outillage voirie								19 000		19 000
	TOTAL	7 000	6 000	800	3 000	5 500	24 500	60 000	19 000	51 564,01	74 235,99

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

7) VOTE des SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire détaille les subventions allouées aux différentes associations de la commune ou autres Associations qui en font la demande et qui se résume comme suit :

CCAS :	10 000 €
Comité des Fêtes :	9 500 €
Coopérative scolaire :	1 650 €
OCCE Collège de Saint Gobain :	150 €
UNSS Collège de Saint Gobain :	76 €
Sports et Loisirs :	700 €
UNC Section de Barisis :	95 €
Pétanque de BARISIS :	320 €
Subventions Ponctuelles	2 049 €

M. le Maire fait remarquer que pour l'année 2013, le Comité des Fêtes, au vue de ses bons résultats financiers, n'a sollicité que 9 500 € de subvention contre 11 549 €habituellement. De plus, il fait part de nouvelles sollicitations de deux associations : UFOLEP pour la course Cyclistes et Association Handicapés et propose de leur allouer pour cette année, et cela de façon ponctuelle, respectivement 200 € et 100 €.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

8) VOTE du BUDGET PRIMITIF 2013.

Monsieur le Maire procède ensuite à la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 :	150 129.58 à l'unanimité
Chapitre 012 :	213 900.00 à l'unanimité
Chapitre 65 :	82 141.00 à l'unanimité
Chapitre 66 :	20 000.00 à l'unanimité
Chapitre 67 :	1 000.00 à l'unanimité
Chapitre 023 :	13 261.35 à l'unanimité
Chapitre 042 :	3 090.11 à l'unanimité

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 16 :	36 000.00 à l'unanimité
Chapitre 20 :	13 000.00 à l'unanimité
Chapitre 21 :	112 800.00 à l'unanimité
Chapitre 040 :	8 000.00 à l'unanimité

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 70 :	32 200.00 à l'unanimité
Chapitre 73 :	173 774.00 à l'unanimité
Chapitre 74 :	117 950.00 à l'unanimité
Chapitre 75 :	25 000.00 à l'unanimité
Chapitre 013 :	15 000.00 à l'unanimité
Chapitre 042 :	8 000.00 à l'unanimité
Chapitre 002 :	111 598.04 à l'unanimité

Recettes d'Investissement :

Chapitre 10 :	40 000.00 à l'unanimité
Chapitre 13 :	11 305.00 à l'unanimité
Chapitre 021 :	13 261.35 à l'unanimité
Chapitre 040 :	3 090.11 à l'unanimité
Chapitre 001 :	102 143.54 à l'unanimité

Le BUDGET PRIMITIF est APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

9) USEDA : Eradication de 25 ballons lumineux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'éradication de 25 ballons fluorescents rues du Marais, de Grémont, Boucher, de l'Eglise et des Dames. Le coût total des travaux s'élève à 13 043.18 €HT, la participation de la commune est de 5 869.43 € puisque qu'en application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter la rénovation de l'éclairage public,
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

10) Demande de subvention CDDL : Aménagement Centre Village.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet, déjà étudié, de travaux d'aménagement du centre village (3 phases : rue du Marais, rue de la Gare et Place de la Mairie) et qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – Programmation 2012-2014 – a été déposé. Le Comité de pilotage de ce CDDL réuni le 21 juin 2012 a validé ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- 1- Décide de réaliser les travaux d'aménagement du centre village.
- 2- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne, l'octroi d'une subvention au titre du CDDL – Programmation 2012-2014. Cette subvention au taux de 15 % représentera la somme de 23 600 €.
- 3- S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant et à voter les sommes nécessaires correspondantes dès le budget primitif 2014.

Montant estimatif HT des travaux :	559 670.31 €	
Subvention CDDL :		23 600.00 € (15 % de 157 332€ HT)
Subvention FDS :		89 475.00 € (45 % de 198 83362 € HT)
Subvention amendes de police :		19 750.00 € (45% de 43 890.00 € HT)
Part Communale :	426 845.31 €	
TVA :		109 695.38 €

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

Monsieur le Maire indique que ce dossier en est encore à la phase projet, qu'il faut encore attendre l'enfouissement des lignes aériennes. Il conviendra d'étudier les possibilités et les besoins de la Commune pour ajuster les travaux et les aménagements à réaliser.

11) Accueil Périscolaire et Création d'une nouvelle régie.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'accueil périscolaire se mettra en place dès la rentrée des vacances de printemps et fait le point sur les inscriptions déjà enregistrées. Il indique les créneaux horaires retenus pour l'instant :

- 1^{er} créneau : 7h30 – 9h - 2^{ième} créneau : 16h30 – 17h30 - 3^{ième} créneau : 17h30 – 18h30

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer afin de modifier la régie des études surveillées en y ajoutant l'encaissement de l'accueil périscolaire ainsi que sur le tarif de facturation des différents créneaux horaires, à savoir :

1€20 le créneau,
1€00 le créneau pour deux enfants de la même famille,
0€80 le créneau pour trois enfants et plus de la même famille.

La pause méridienne du midi : 12h – 13h20, sera facturée à 3€00.

Monsieur le Maire rappelle que les parents devront apporter le panier repas du ou des enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de modifier l'arrêté de création de la régie des études surveillées en y ajoutant l'encaissement de l'accueil périscolaire.
- Dit que les tarifs de l'accueil périscolaire seront :
 - 1€20 le créneau
 - 1€00 le créneau pour deux enfants de la même famille
 - 0€80 le créneau pour trois enfants et plus de la même famille
 - 3€00 la pause méridienne.
- Dit que le règlement se fera mensuellement en Mairie.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

12) Maintien de la base de l'IEMP.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les agents relevant de la catégorie C, la base annuelle de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures a été modifiée et que l'indemnité est diminuée de quelques euros ou centimes d'euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas changer la base annuelle de l'IEMP.
- Décide de maintenir la base annuelle actuelle.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

13) Questions Diverses.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu récemment à une réunion d'information sur la délinquance dans nos villages organisée par la gendarmerie et principalement le Commandant Masson. Il a été exposé aux Maires les moyens de lutter contre cette délinquance et notamment celui de nommer un référent dans chaque commune auquel tout administré pourrait signaler toutes anomalies dans le village. Cela pourra se faire au moyen d'une convention établie entre la commune et la gendarmerie. Monsieur le Maire attend d'avoir de plus amples renseignements avant de proposer ce projet au vote du Conseil Municipal.

BONNE NOTE EST PRISE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,
Pouvoir à M. FLAMANT

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,
Pouvoir à M. LEMEE

Yann MARTIN,

Suzanne ROYOLE-DEGIEUX

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,